



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat
Assurer le dépannage d'une installation électrique (INELREDEP) - Unité de spécialisation associée au métier d'installateur électrique résidentiel
<small>(¹) dans la langue d'origine</small>
2. Traduction de l'intitulé du certificat
Problemen met een elektrische installatie oplossen (INELREDEP) – specialisatie-eenheid van het beroep van Residentieel elektrotechnisch installateur Gewährleistung der Fehlerbehebung bei einer elektrischen Anlage (INELREDEP) – Spezialisierungseinheit von des Elektroinstallateurs bei Privatkunden zugeordnet Troubleshooting of an electrical installation (INELREDEP) specialization unit associated with the job of a residential electrical installer
<small>(¹) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.</small>
3. Éléments de compétences acquis
<ul style="list-style-type: none">• Effectuer le dépannage d'une installation électrique. Localiser les défauts. Diagnostiquer les pannes. Réparer les pannes et/ou les défauts.• Effectuer la mise en service d'une installation électrique. Contrôler les circuits hors tension. Tester le fonctionnement de l'installation sous tension.

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel. 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein	Accords internationaux Néant

<p>de ces institutions.</p> <p>Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>		
<p>Base légale</p> <p>Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)</p>		
<p>6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu</p>		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 3 h 15
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
<p>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</p> <p>Niveau d'entrée requis</p>		
<p>Information complémentaire</p> <p>www.validationdescompetences.be</p> <p>www.europass.cedefop.europa.eu</p>		